



Féchy, le 14 août 2013

MUNICIPALITÉ  
DE  
1173 FÉCHY

Séance du Conseil général du 24 septembre 2013

**Préavis n° 8/2013 relatif à une demande de crédit de CHF 75'000.—  
pour les aménagements de la Route du Saugey et de la  
Route d'Allaman, relatifs au nouveau collège**

**AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Fin août 2013, avec l'ouverture de notre collège de 5 classes et d'une UAPE, Féchy s'enrichit d'un centre de vie scolaire et para scolaire, ainsi qu'une place de jeu.

Ce nouveau quartier de La Pra accueille donc journallement environ une centaine de jeunes enfants, transportés par des bus scolaires; une quinzaine de professeurs et d'intervenants scolaires, et des parents qui viendront déposer/chercher leurs enfants à l'UAPE.

En faisant ce rapide calcul, la Municipalité s'est très vite rendue à l'évidence qu'un aménagement sécurisé des abords de ce quartier devait être réalisé : un éclairage public sur la Route d'Allaman ; la rénovation du marquage du trottoir existant et le marquage de 2 passages piétons, ainsi que celui de l'arrêt de bus.

En cours d'investigations, la Municipalité a reçu, d'un groupe de parents du Saugey, une demande d'étudier la possibilité pour leurs enfants de se rendre à pied à l'école, sur un cheminement sécurisé.

La Municipalité a donc étudié la faisabilité d'un trottoir tout le long de la route du Saugey (côté sud) avec M. Delacrétaz (Voyer), puis M. Yanef (inspecteur de signalisation).

Les places de stationnement situées sur le côté sud de la route du Saugey étant supprimées avec ce projet de trottoir, la Municipalité a décidé de créer 25 places de stationnement réglementées côté nord de la route du Saugey, plus précisément le long du mur des vignes du Domaine du Martheray.

### **Coûts pour l'ensemble du projet :**

- Eclairage public	CHF	45'000.—
- Signalisation + marquages	CHF	20'000.—
- Divers et imprévus	CHF	10'000.—
Total :	CHF	75'000.—

---

### **Conclusions**

La Municipalité invite le Conseil général de Féchy à adopter le présent préavis.

Au vu de ce qui précède, La Municipalité de Féchy vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### ***le Conseil général de Féchy***

- Vu le préavis municipal No7/2013
- Ouï le rapport de la commission ad'hoc
- Ouï le rapport de la COGEFIN
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **décide**

- d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 75'000.— ;
- de financer ce crédit par la trésorerie courante ;
- d'amortir ce montant par prélèvement sur le compte No 92282.002.00, fonds de réserve pour investissements futurs.

Nous vous remercions de la prise en considération de ce préavis et vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 août 2013 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

  
Francis Liard

la secrétaire

  
Katyla Labhard

